



Accusé de réception en préfecture
02B-242000354-20210713-BUR-AG-21-082-DE
Date de télétransmission : 27/07/2021
Date de réception préfecture : 27/07/2021

CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA

Bureau du 13 juillet 2021

DELIBERATION DU BUREAU
DE LA
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA

OBJET : Avenant N°1 au marché N°180014DSI : Acquisition de matériel de téléphonie mobile et abonnements téléphoniques

L'an deux mille vingt et un, le treize juillet à 9h, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia, Port Toga sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO.

PRESENTS : Louis POZZO DI BORGO, Pierre SAVELLI, Guy ARMANET, Michel ROSSI, Jean-Louis MILANI, Leslie PELLEGRINI, Jean-Jacques PADOVANI, Gérard ROMITI.

POUVOIRS : -

ABSENTS : Pierre-Michel SIMONPIETRI, Marie-Hélène PADOVANI, Gilles SIMEONI, Emmanuelle de GENTILI, Serge LINALE.

Nombre de membres composant le Bureau : 13
Nombre de membres en exercice : 13
Quorum : 5

Votants : 8
Pour : 8
Contre : -
Abstention : -

Monsieur Louis POZZO DI BORGO ouvre la séance.

Bureau du 13 juillet 2021

OBJET : Avenant N°1 au marché N°180014DSI : Acquisition de matériel de téléphonie mobile et abonnements téléphoniques

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique entré en vigueur le 1^e avril 2019 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2020-09-29-001 du 29 septembre 2020 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 modifiant la constitution du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 qui délègue compétence au Bureau en matière de commande publique : fournitures et services pour un montant égal ou supérieur à 40 000 € HT et inférieur à 214 000 € HT ;

Vu le rapport présenté ce jour au Bureau ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

**DECIDE
(A l'unanimité)**

De procéder à la mise en place anticipée de la quatrième période de reconduction du marché N°180014DSI en cours ;

AUTORISE

Le Président à signer l'avenant N°1 au marché N°180014DSI, ci-annexé, et tout document nécessaire à ce dossier ;

DIT

Que les crédits sont prévus au Budget principal de la Communauté d'Agglomération de Bastia compte 6262 chapitre 011.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter du présent affichage et notification